

# VEILLE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

## Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles  
Janvier 2025

## Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

**1,7 %**

Croissance moyenne attendue  
au Benelux en 2025

### Région du Benelux

- Point de situation économique du Benelux
- Les pays du Benelux poursuivent leurs efforts de simplification administrative
- Nouvelles priorités de l'Union du Benelux dans le cadre de la présidence du Luxembourg

### Belgique

- Le nouveau gouvernement belge portera une réforme de la fiscalité
- Le déficit de la sécurité sociale belge se creuse et nécessite une compensation plus importante
- La relation bilatérale Belgique-Allemagne, quel impact pour la Belgique ?

### Luxembourg

- Le succès du Luxembourg dans l'industrie de fonds mondiale ne se dément pas
- Le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois continue de séduire les épargnants fortunés
- Fin de la consultation publique en ligne pour la réforme des pensions

### Pays-Bas

- La forte progression des salaires masque des disparités importantes entre les secteurs
- Les faillites ont augmenté en 2024, mais le pays compte néanmoins un nombre record d'entreprises
- Le ratio de la dette au niveau le plus bas depuis 1995

# Région du Benelux

## Point de situation économique du Benelux

**Selon les dernières prévisions de croissance, l'activité économique des pays du Benelux devrait accélérer sur la période 2024-2025.** Bien que la croissance de la zone reste relativement faible en 2024, avec une prévision moyenne de +0,8 %, elle devrait s'accélérer pour atteindre +1,7 % en 2025, portée par la reprise de la consommation des ménages et des exportations. Après une contraction de son PIB en 2023 (-1,1 %), le Luxembourg enregistrerait la croissance la plus marquée sur la période 2024-2025, avec une prévision moyenne de +1,5 %, soutenue par le redressement progressif des activités financières. Aux Pays-Bas, où l'activité économique avait stagné en 2023, la croissance moyenne atteindrait 1,2 % sur ces deux années. La Belgique, quant à elle, enregistrerait la croissance la plus faible sur la période, avec une moyenne de +1,1 %. Bien que sa croissance soit la plus élevée en 2024, le soutien à l'activité économique par les dépenses publiques devrait diminuer en 2025, tandis que l'investissement resterait faible.

**En parallèle, l'inflation continuerait d'évoluer de manière disparate entre les pays.** Alors qu'en Belgique, l'inflation a augmenté pour atteindre +4,3 % en g.a. en 2024 (+2,3 % en 2023) en raison du redressement de l'inflation énergétique et des prix alimentaires, elle a diminué au Luxembourg et aux Pays-Bas à respectivement +2,0 % et +3,2 %. À l'inverse, en 2025, la hausse des prix à la consommation devrait ralentir, tandis qu'elle accélérerait de +0,1 pp au Luxembourg en raison de la levée partielle des mesures de plafonnement des prix de l'énergie. L'inflation aux Pays-Bas resterait quant à elle stable en raison des tensions salariales, qui exercent une pression marquée sur l'inflation des services.

	Croissance du PIB		Inflation (HICP)	
	2024	2025	2024	2025
<b>Belgique</b>	+1,0 %	+1,2 %	+4,3 %	+2,9 %
<b>Luxembourg</b>	+0,5 %	+2,5 %	+2,0 %	+2,1 %
<b>Pays-Bas</b>	+0,9 %	+1,5 %	3,2 %	3,2 %

Source : Banques nationales, PLF 2025. Compilation SER.

**Les déficits publics du Benelux devraient de nouveau s'accroître.** Bien que la Belgique enregistrerait la dégradation de son déficit la plus faible entre 2024 et 2025 (+0,2 pp en raison de la progression des dépenses sociales et de la charge de la dette), celui-ci serait, à -4,8 % du PIB, le plus élevé de la zone en 2025. La dette publique du pays augmenterait ainsi pour atteindre 106,6 % du PIB cette année-là. Grâce à des recettes de TVA et des soldes d'impôt sur les sociétés particulièrement élevés, le déficit public du Luxembourg devrait se limiter à -0,6 % du PIB en 2024, soit un chiffre plus faible que prévu

(-1,7 % selon les prévisions de juin), avant de se creuser de 0,7 pp en 2025. La dette publique du pays resterait néanmoins stable à 27,5 % du PIB en 2025. Aux Pays-Bas, le déficit public devrait s'établir à -2,1 % du PIB en 2025, en hausse de 1,4 pp par rapport à l'année précédente, en raison de la baisse des charges sur les revenus du travail prévue par l'accord de coalition et de l'augmentation programmée des dépenses (investissements dans la défense et les infrastructures). Malgré un ratio de la dette historiquement bas au troisième trimestre 2024, les prévisions de la DNB anticipent une augmentation du ratio de la dette des Pays-Bas, qui devrait atteindre 45 % du PIB en 2025.

	Déficit public (% du PIB)		Dette publique (% du PIB)	
	2024	2025	2024	2025
<b>Belgique</b>	-4,6 %	-4,8 %	104,6 %	106,6 %
<b>Luxembourg</b>	-0,6 %	-1,3 %	27,5 %	27,5 %
<b>Pays-Bas</b>	-0,7 %	-2,1 %	43,7 %	45,0 %

Source : Banques nationales, PLF 2025. Compilation SER.

## Les pays du Benelux poursuivent leurs efforts de simplification administrative

Le 29 janvier dernier, l'Union européenne a réaffirmé sa volonté de simplifier son cadre réglementaire pour renforcer la compétitivité des entreprises et encourager l'innovation. La simplification constitue en effet le premier des cinq socles catalyseurs horizontaux pour la compétitivité présentés par la Commission dans sa « Boussole de compétitivité ». À cette fin, la Commission a formulé la proposition « Omnibus », visant à simplifier la publication d'informations sur la durabilité, le devoir de diligence et la taxinomie. Par ailleurs, elle a pour objectif de réduire d'au moins 25 % la charge administrative pesant sur les entreprises et d'au moins 35 % celle pesant sur les PME. Les trois pays du Benelux ont accueilli favorablement cette proposition.

**Par ailleurs, des efforts de simplification se poursuivent également au niveau national dans les trois pays du Benelux.** En Belgique, après une réduction significative des charges administratives depuis 2000 grâce aux plans successifs « anti-Kafka », celles-ci ont fortement augmenté depuis 2020. Face à cette tendance, la Fédération des entreprises de Belgique plaide pour une accélération de la numérisation et la mise en place du principe « only once », selon lequel les informations déjà transmises à l'État ne doivent pas être demandées à nouveau. La simplification administrative est également un enjeu majeur au Luxembourg, où le programme « Einfach Letzebuerg ! » a été mis en œuvre en 2016. Récemment, des mesures ont été adoptées pour accélérer les procédures d'urbanisme afin de répondre à la crise du logement. Cela a notamment conduit à l'introduction du principe du « silence vaut accord » et à l'harmonisation des procédures d'instruction en matière environnementale. À l'automne 2024, le gouvernement a également adopté une circulaire relative à la création d'un guichet unique pour cadrer les projets d'urbanisation. En

parallèle, le 18 décembre 2024, le ministère de la Digitalisation a organisé une journée intitulée « La simplification administrative : initiatives, outils et mieux légiférer », à destination des agents de l'État. Aux Pays-Bas, le gouvernement a lancé en décembre 2024 le programme « Minder Druk Met Regels », qui comporte 14 mesures visant à alléger la charge réglementaire, tant pour la législation à venir que pour celle en vigueur. Ce programme d'actions concrétise notamment la transformation du comité consultatif temporaire pour l'évolution de la charge réglementaire (ATR) en un comité permanent, doté de pouvoirs élargis. Ainsi, le gouvernement sera désormais obligé de solliciter l'avis de l'ATR dès le début de l'élaboration de projets de loi susceptibles d'alourdir la charge réglementaire.

## Nouvelles priorités de l'Union Benelux dans le cadre de la présidence du Luxembourg

**En 2025, le Luxembourg assumera la présidence de l'Union Benelux et mettra l'accent sur trois grandes priorités.**

**La première vise à favoriser le progrès et la prospérité par l'intégration et l'innovation.** La présidence luxembourgeoise poursuivra les efforts en faveur d'un marché unique modernisé en travaillant à la suppression des restrictions territoriales de l'offre. Elle s'attachera également à finaliser le Traité sur la fraude sociale et à promouvoir l'intelligence artificielle. Elle visera à améliorer la mobilité des travailleurs, notamment à travers la reconnaissance des qualifications professionnelles et des diplômes. En parallèle, des actions seront menées en faveur du développement durable, avec une attention particulière portée aux énergies renouvelables, notamment l'hydrogène, ainsi qu'à l'économie circulaire, à la construction durable, et à la gestion des ressources en eau et des produits chimiques. La mobilité durable sera encouragée par des réformes de la taxation routière et des initiatives en faveur des véhicules électriques et du transport ferroviaire. La sensibilisation au développement durable sera également renforcée.

**La deuxième priorité concernera le renforcement des collaborations régionales.** À l'occasion des 40 ans de l'Accord de Schengen, elle s'efforcera de renforcer les synergies entre le Benelux et les régions voisines, en assurant une cohérence entre les priorités du Benelux et l'agenda stratégique de l'Union européenne. La coopération dans le domaine de la transition énergétique sera renforcée, notamment à travers le Forum Pentalatéral et la Coopération énergétique de la mer du Nord, qui rassemblent plusieurs États européens autour des enjeux énergétiques.

**Enfin, la troisième priorité portera sur la sécurité et la protection des citoyens.** La présidence poursuivra la mise en œuvre du nouveau Traité de police Benelux et intensifiera la lutte contre le crime organisé, notamment en renforçant les actions contre le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains. Un groupe informel sur les PNR (Passenger Name Record) sera mis en place. La coordination entre les centres de crise sera améliorée, tandis que des efforts seront faits pour renforcer la gestion des catastrophes.

En parallèle, le Luxembourg s'attachera à maintenir une forte coopération avec l'Union européenne en alignant ses priorités avec celles du plan annuel du Benelux et en défendant des positions communes au sein du Conseil de l'UE.

# Belgique

## Le nouveau gouvernement belge portera une réforme de la fiscalité

**En régime de gouvernement d'affaires courantes depuis le lendemain des élections législatives du 9 juin 2024, la Belgique a trouvé un accord de gouvernement le 31 janvier 2025.** Bart de Wever (N-VA, Nouvelle Alliance flamande) devient ainsi Premier Ministre au sein d'une coalition fédérale "Arizona" à 5 partis, marquée à droite. La question de la fiscalité a été un point de sensibilité important, notamment compte tenu de la réforme fiscale proposée par le CD&V sous le gouvernement Vivaldi, avortée au printemps 2023 faute de consensus politique. Selon la déclaration du formateur, plusieurs réformes de la fiscalité sont envisagées, dont parmi les plus significatives :

**1/ Allègement de la fiscalité sur le travail:** les salaires nets seront augmentés, notamment via une augmentation de la quotité exemptée d'impôt. De plus, la cotisation spéciale de Sécurité sociale sera diminuée.

**2/ Fiscalité de la R&D:** il sera possible d'amortir plus rapidement certains investissements tels que ceux dans la R&D, à hauteur de 40 % de la valeur d'achat la première année pour les grandes entreprises.

**3/ Réforme du régime des expatriés:** afin d'attirer des talents internationaux, une augmentation de la quotité exemptée d'impôt de 30 % à 35 % est prévue, en supprimant le plafond de 90 000€, et en abaissant la rémunération brute minimale de 75 000€ à 70 000€.

**4/ Taxation des plus-values sur actions:** actuellement, les plus-values sont exonérées de taxe, si elles sont considérées comme intégrant la gestion normale d'un patrimoine privé. Les dividendes des actions sont néanmoins soumis au précompte mobilier (30%) au-delà d'un certain plafond (exonération de l'impôt jusqu'à 833€ en 2024). Une « contribution de solidarité » de 10 % sera mise en place, visant les plus-values sur actifs financiers (y compris les actifs crypto). Une exonération pour les petits investisseurs jusqu'à 10 000€ est prévue, tandis qu'un système par paliers s'appliquera pour les entrepreneurs détenant au moins 10 % de participation dans une société non cotée.

## Le déficit de la sécurité sociale belge se creuse et nécessite une compensation plus importante

L'écart se creuse entre les recettes (93,8 Md€ en 2023), et les dépenses (100 Md€ en 2023) du régime de sécurité sociale. Selon le comité de monitoring budgétaire, la part des cotisations (68 % des recettes en

2023) dans le financement de la sécurité sociale diminue (elle passerait à 56 % en 2029) tandis que les dépenses sont sur une trajectoire croissante, soit du fait de la conjoncture (indexation sur l'inflation des prestations) ou d'effets structurels (hausse du nombre de bénéficiaires). **Le déficit comptable de - 6,2 Md € en 2024 (1 point de PIB) devrait ainsi plus que doubler et s'élever à - 14 Md € en 2029 (2,3 points de PIB de 2024). Ce déficit, qui est compensé par l'Etat fédéral sous la forme d'une dotation d'équilibre, pèse sur le budget de l'Etat (2 % des dépenses en 2023).** Pour assurer la viabilité du financement de la sécurité sociale, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) et le ministère de la Sécurité sociale ont proposé plusieurs mesures de rééquilibrage au futur gouvernement. Parmi celles-ci, renforcer la responsabilisation des partenaires sociaux dans l'octroi de la dotation d'équilibre et accroître l'effort d'activation des malades de longue durée (500 000 personnes), notamment via des mesures de prévention et de réintégration auprès des employeurs, sont évoquées par les deux institutions. Des mesures sur les pensions sont également présentes dans l'accord de coalition du 31 janvier 2025.

## La relation bilatérale Belgique-Allemagne, quel impact pour la Belgique ?

Selon la Banque nationale de Belgique (BNB), les échanges de biens entre l'Allemagne et la Belgique ont atteint **107,1 Md € en 2023 (hors flux de transit). L'Allemagne est ainsi le 2ème partenaire commercial de la Belgique**, derrière les Pays-Bas et devant la France. Avec des exportations belges à hauteur de 58,6 Md€ pour des importations de 48,5 Md €, **la Belgique enregistre un excédent commercial de 10,1 Md € vis-à-vis de l'Allemagne en 2023.** Les investissements directs à l'étranger (IDE) entre les deux pays sont également importants, avec un stock d'IDE entrant est de 29,4 Md€ (5 % du total des IDE entrant) et le stock d'IDE sortant de 19,3 Md€ en 2023. Les investissements allemands sont notamment réalisés dans les secteurs de la pétrochimie et de l'automobile. Ainsi l'Allemagne et la Belgique entretiennent de nombreux liens bilatéraux. C'est la raison pour laquelle le directeur général de la fédération des entreprises de Belgique (FEB) s'est rendu en Allemagne au mois de janvier 2025. En effet, **la récession que connaît l'Allemagne en 2024 (-0,2 % du PIB) peut avoir des effets sur l'économie belge.** D'après les données 2020 TiVA de l'OCDE, 3,4 % de la valeur ajoutée de la Belgique provient de la demande finale allemande et 1 point de PIB en moins allemand induirait une baisse de 0,3 points du PIB belge. En outre, la Belgique et l'Allemagne font face au même besoin de stabilité politique pour entamer des réformes socio-économiques renforçant leur compétitivité. Le scrutin fédéral du 23 février 2025 en Allemagne comme l'avenir des négociations pour la formation d'un gouvernement « Arizona » en Belgique sont donc à suivre de près des deux côtés du Rhin.

## Le succès du Luxembourg dans l'industrie de fonds mondiale ne se dément pas

D'après la European Fund and Asset Management Association (EFAMA), **le Luxembourg serait le deuxième plus grand domicile de fonds au monde**, représentant 7,9 % des actifs et devançant l'Irlande (6,5 %). Ces statistiques publiées en décembre 2024 soulignent que le Luxembourg totalise 5 659 Md€ d'actifs mondiaux des fonds ouverts réglementés sur 72 000 Md€ au total fin septembre 2024. Face à la concurrence irlandaise, le Luxembourg se distingue particulièrement via ses fonds multi-supports, dépassant 1 Md€ d'actifs alors que l'Irlande n'atteint que 275 M€. **Au contraire les ETFs irlandais totalisent plus de 870 M€ d'actifs, tandis que le Luxembourg n'en gère que 371 M€.** Afin de favoriser la diversification de la place financière, le gouvernement luxembourgeois prévoit l'exonération de la taxe d'abonnement pour les ETFs gérés activement, une mesure saluée par l'Association Luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI), tandis que la taxe d'abonnement sur les ETF passifs a été supprimée en 2010. A titre de comparaison, les Etats-Unis concentrent 52,0 % des parts de marché des actifs mondiaux des fonds d'investissement, soit 37 429 Md€ d'actifs.

## Le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois continue de séduire les épargnants fortunés

Avec des encaissements estimés à 21 Md€ fin 2023, **le marché luxembourgeois de l'assurance-vie est historiquement dominé par des capitaux internationaux** (20,0 Md€ en 2023 contre 1,3 Md€ pour les capitaux locaux), les capitaux français représentant 40% du marché international. La tendance à la collecte de l'épargne des hauts patrimoines européens (contrat moyen de 1 M€) avait toutefois souffert au cours des deux dernières années, après un pic enregistré à près de 29 Md€ fin 2021. Selon les données du Commissariat aux Assurances (CAA), **l'année 2024 enregistre un net rebond, avec un encaissement de primes vie en hausse de +51 % en g.a. sur la période T1-T3 2024.** Selon les assureurs luxembourgeois, l'intérêt des épargnants étrangers découle non seulement de l'évolution du contexte politique dans plusieurs pays européens, mais aussi d'offres spécifiques visant à concurrencer le secteur bancaire. Si les fonds en unités de compte sont traditionnellement plus répandus au Luxembourg, des offres commerciales des assureurs ont visé à mettre en valeur les fonds euros en 2024, avec des taux privilégiés (« bonusés ») et des rendements bonifiés. Les primes des fonds euros ont ainsi connu une augmentation de 127 % en g.a. sur la période T1-T3 2024 pour atteindre 7,7 Md€.

## Fin de la consultation publique en ligne pour la réforme des pensions

Selon l'inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), **les indicateurs de performance du système de retraite commenceraient à se dégrader dès 2027 jusqu'à atteindre un déséquilibre financier en 2041.** Une réforme est ainsi envisagée par le gouvernement Frieden et **une consultation publique en ligne baptisée «Schwätz mat! L'avenir de notre système de pension» a été ouverte du 4 octobre au 2 décembre 2024** afin de recueillir des propositions des parties prenantes. Un premier bilan publié en janvier 2025 par le ministère de la Santé indique que **le thème le plus récurrent est celui de l'équité, en particulier l'équité intergénérationnelle et l'harmonisation des différents systèmes de retraite.** Le second thème est celui de la **durabilité financière et écologique** et le troisième celui de **l'adaptabilité**, notamment concernant l'âge de départ à la retraite. Une deuxième phase de dialogue doit désormais s'ouvrir durant laquelle une nouvelle consultation sur les trois grands axes sera lancée suivie d'une analyse des résultats par des groupes d'experts. A la suite, une réforme pourrait être lancée à l'été 2025.

## Pays-Bas

### La forte progression des salaires masque des disparités importantes entre les secteurs

Selon l'office de statistique néerlandais (CBS), **la hausse des salaires enregistrée en 2024 a été la plus élevée depuis 1982, avec une augmentation moyenne de +6,6 %** en g.a. pour les salaires négociés collectivement, après +6,1 % en 2023. Depuis le deuxième trimestre 2023, ces salaires progressent de plus de 6 % chaque trimestre.

**Toutefois, des disparités sectorielles persistent.** En 2024, l'augmentation a été légèrement inférieure dans le secteur public (+6,1 %) par rapport aux entreprises privées (+6,7 %), contrairement à 2023, où les salaires du secteur public avaient enregistré la plus forte hausse (+7,2 %). Au sein du secteur privé, l'immobilier a connu la plus forte progression (+12,4 %), tandis que le transport et le stockage ont enregistré la plus faible (+4,7 %). En 2023, ce secteur affichait pourtant la plus forte augmentation (+8,5 %).

Selon Peter Hein van Mulligen, chef économiste du CBS, **ces hausses sont principalement le résultat d'un phénomène de rattrapage après la forte inflation de ces dernières années aux Pays-Bas** (+3,3 % en 2024). Il souligne néanmoins que, malgré ces augmentations, la confiance des consommateurs reste négative.

**Pour 2025, il estime que de nouvelles hausses salariales restent probables** en raison des tensions persistantes sur le marché du travail. Toutefois, l'organisation patronale AWWN (Algemene Werkgeversvereniging Nederland) observe une tendance mensuelle moins forte, qui pourrait se confirmer dans les mois à venir.

## Les faillites ont augmenté en 2024, mais le pays compte néanmoins un nombre record d'entreprises

**Selon le Bureau central des statistiques, 4 270 entreprises auront été déclarées en faillite en 2024, soit une hausse de 30,5 % par rapport à 2023, atteignant ainsi un niveau inédit depuis huit ans.** Les secteurs du commerce (811 faillites) et de la construction (618) sont les plus touchés, suivis par les services spécialisés (509). Ce dernier secteur enregistre l'augmentation absolue la plus forte (+157 faillites), notamment parmi les sociétés de holding, de conseil en gestion, d'architecture et d'ingénierie. Il convient toutefois de noter que ces trois secteurs comptent également le plus grand nombre d'entreprises aux Pays-Bas (respectivement 295 000, 270 000 et 480 000 en 2024).

**Cette tendance à la hausse doit néanmoins être nuancée par l'augmentation du nombre d'entreprises ces dernières années.** Au quatrième trimestre 2024, les Pays-Bas comptaient plus de 2,3 M d'entreprises, soit 197 000 de plus qu'au début de 2023 et plus de 800 000 de plus qu'en 2016. Cette croissance est portée par les PME, qui atteignent 1,5 M en 2024 (+69 % en dix ans), principalement en raison de la hausse du nombre de travailleurs indépendants (1,2 M).

Selon M. Van de Kerke, économiste chez ABN Amro, et M. Erken, économiste chez RaboResearch, **l'augmentation des faillites résulte d'un effet de rattrapage après la période de soutien liée au Covid-19.** Les aides gouvernementales ont permis à certaines entreprises non viables de survivre, mais celles-ci doivent désormais faire face au remboursement de ces subventions. Le nombre de faillites avait atteint un point bas en 2021 (1 818). Erken souligne par ailleurs que **l'augmentation des faillites est également mécanique, en raison du plus grand nombre d'entreprises.** Ils anticipent ainsi une stabilisation de cette tendance, avec une hausse des faillites estimée entre 15 et 25 % en 2025, et d'environ 17 % en 2026.

## Le ratio de la dette au niveau le plus bas depuis 1995

Selon les dernières estimations de l'Office néerlandais des statistiques (CBS), **la dette publique s'est établie à 42,2 % du PIB à la fin du troisième trimestre 2024,** atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis 1995.

Sur cette période, **les dépenses et les recettes ont toutes deux augmenté de 24 Md€ en g.a., s'élevant respectivement à 364 Md€ et 361 Md€.** La hausse des dépenses résulte principalement d'une augmentation des **dépenses de santé (+14 Md€), de la rémunération des employés de l'État (+6 Md€) et des achats publics (+4 Md€).** La progression des recettes est quant à elle imputable à **la dynamique des recettes fiscales et des cotisations sociales (+22 Md€).**

Par ailleurs, la **charge de la dette a augmenté** de près de 13 % en g.a. sur les trois premiers trimestres de 2024, atteignant **6 Md€.** Elle représente ainsi 0,72 % du PIB, contre 0,67 % sur la même période en 2023. Le **déficit sur les trois premiers trimestres de 2024 s'élève ainsi à 2,5 Md€.**

Au vu de ces résultats budgétaires, **le CBS estime que le déficit au quatrième trimestre 2024 devrait atteindre 15 Md€ pour que le déficit sur l'année soit conforme aux prévisions du gouvernement** (17 Md€ selon projet de loi de finances rectificatif publié le 29 novembre 2024). Toutefois, sur les dix dernières années, le déficit du quatrième trimestre s'établissait en moyenne à 1,2 Md€.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles  
[aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr](mailto:aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr), [arnaud.boullanger@dgtresor.gouv.fr](mailto:arnaud.boullanger@dgtresor.gouv.fr)

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : [lahaye@dgtresor.gouv.fr](mailto:lahaye@dgtresor.gouv.fr)